



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 avril 2018

## Communiqué de presse

### Dispositif "activité partielle" pour les entreprises suite aux fortes pluies

Les fortes averses survenues le lundi 16 avril dernier ont entraîné des dégâts importants sur l'outil de production de certaines entreprises (Inondations, coupures d'eau et/ou d'électricité, chutes d'arbres, etc...), contraignant certaines entreprises à une interruption temporaire totale ou partielle de leur activité.

Dans le but de prévenir les licenciements économiques éventuellement liés à ces intempéries et maintenir les salariés dans l'emploi, la DIECCTE Martinique rappelle aux employeurs éventuellement concernés que le dispositif « activité partielle » permet de faire face à de telles situations au motif de « circonstance à caractère exceptionnel ».

Dans ce cadre, la DIECCTE rappelle que le traitement administratif des demandes relatives à « l'Activité Partielle » est entièrement dématérialisé ; tout employeur sollicitant le bénéfice de l'allocation d'activité partielle devra nécessairement effectuer l'ensemble de ses démarches directement en ligne sur le portail : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

**A titre de rappel, la dématérialisation permet d'alléger les démarches de l'employeur, facilite les contacts avec nos services et permet d'accélérer les délais de traitement (délai de traitement de 15 jours maximum).**

Dans ce cadre, pour toute difficulté rencontrée, les employeurs et/ou leurs préposés peuvent être accompagnés par l'assistance en ligne dédiée :

- **Par téléphone** : l'assistance activité partielle au **08 21 40 14 00** (Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe)
- **Par courrier électronique**, Support technique : [contact-ap@asp-public.fr](mailto:contact-ap@asp-public.fr) . En précisant votre Siret, la dénomination de votre établissement, votre nom, prénom, numéro de téléphone.
- **Par la DIECCTE Martinique** (Service Mutations Economiques)
  - Madame Jeanne-Rose VALONY ([Jeanne-rose.valony@dieccte.gouv.fr](mailto:Jeanne-rose.valony@dieccte.gouv.fr))
  - Monsieur Joseph-Marie NDZANAH ([joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr](mailto:joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr))
  - **Tél : 0596 71 15 58/57**

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
[florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr](mailto:florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972